



## Produits récemment introduits

Nom du médicament	Indication	Effets potentiels	Coût annuel moyen prévu
Lotemax	Traitement de l'inflammation post-opératoire consécutive à une chirurgie de la cataracte	\$	55,00 \$
Alrex	Traitement de la conjonctive allergique saisonnière (CAS)	\$	324,00 \$

\$ : Augmentation prévue des dépenses au régime d'assurance-médicaments de <1 %\* \$\$ : Augmentation prévue des dépenses au régime d'assurance-médicaments de 1 à 5 %\* \$\$\$ : Augmentation prévue des dépenses au régime d'assurance-médicaments de >5 %\*

## Simponi® et Cimzia® – De nouvelles possibilités de traitement de la polyarthrite rhumatoïde

Simponi® (golimumab) et Cimzia® (certolizumab pegol) sont les deux derniers-nés de la classe des produits biologiques en pleine croissance. Simponi et Cimzia sont indiqués pour le traitement des poussées évolutives des formes modérées ou graves de la polyarthrite rhumatoïde (PR) chez les adultes<sup>1,2</sup>. Simponi est également approuvé pour le traitement de l'arthrite psoriasique et de la spondylarthrite ankylosante<sup>1</sup>. On s'attend à ce que ces médicaments soient approuvés prochainement par Santé Canada pour d'autres indications, comme la sclérose en plaques, la maladie de Crohn et/ou la colite ulcéreuse.

Les traitements actuels offerts sur le marché du traitement de la PR, tels que Enbrel® et Humira®, sont administrés par injection toutes les semaines et toutes les deux semaines, respectivement<sup>3</sup>. Simponi® et Cimzia® offrent la commodité de doses moins fréquentes. Ces deux produits s'administrent par injection sous-cutanée, une fois par mois, avec un auto-injecteur ergonomique. Les auto-injecteurs ont été conçus pour les patients dont la dextérité est réduite, ce qui est fréquent chez les patients atteints de PR. La simplification de la posologie et l'amélioration des injecteurs pourraient renforcer l'observance des patients<sup>1,2</sup>.

Les coûts annuels du traitement par Simponi® et par Cimzia® sont de 17 364 \$ et de 17 277 \$, respectivement. Ils sont comparables à ceux des traitements biologiques offerts actuellement pour la polyarthrite rhumatoïde. Les clients de SécuritéIndemnité obtiendront le remboursement complet de Simponi® et de Cimzia® en vertu de leurs listes de médicaments existantes. Toutefois, pour les clients inscrits au service de listes de médicaments de SécuritéIndemnité ou aux programmes de médicaments spécialisés, ces médicaments seront remboursés en vertu d'une autorisation spéciale. L'utilisation des agents biologiques est réservée aux patients qui ont obtenu une réponse inadéquate aux traitements classiques<sup>3</sup>. Le programme d'autorisation spéciale s'assurera que les membres du régime n'ont pas répondu aux traitements de première intention, tels que le méthotrexate, la leflunomide et les AINS. De plus, le programme d'autorisation spéciale permettra la coordination des prestations avec le régime provincial d'assurance maladie dont le patient dispose.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de Simponi® et de Cimzia®, veuillez communiquer avec Geneviève Coutu, pharmacienne-clinicienne, Services cliniques, au 905-949-3031 ou au 1-888-479-7587, poste 3031.

### Recommandation : Autorisation spéciale

SécuritéIndemnité se réserve le droit de modifier en partie ou en entier ses lignes guides sur ses programmes d'Autorisation Spéciale

#### Bibliographie:

- 1) Simponi<sup>MC</sup> Dossier de demande de remboursement par les assureurs privés. Schering-Plough Canada Inc., septembre 2009.
- 2) Cimzia<sup>MC</sup> Dossier de demande de remboursement par les assureurs privés. UCB Canada Inc., septembre 2009.
- 3) Smith, HR. Polyarthrite rhumatoïde. <http://emedicine.medscape.com/article/331715-overview>. Consulté le 17 septembre 2009.

